



Juin 2018

Le Petit Bavard

Bilan sur notre recherche de médecin généraliste

Après avoir exploré de très nombreuses pistes, nous avons opté fin 2017 pour un cabinet de recrutement afin de trouver un médecin généraliste.

Fin janvier, le cabinet nous proposait une candidature : un jeune médecin roumain de 33 ans ayant obtenu la validation du tronc commun des six premières années de médecine, « spécialisation de médecine générale » puis une « spécialisation en médecine interne » de 5 ans.

Nous avons accueilli ce médecin durant trois jours en mars, afin qu'il puisse découvrir notre commune. Le contact a été très bon et il a accepté de venir s'installer dans un très proche avenir. Restait encore toute la partie administrative à traiter, et notamment son inscription au tableau de l'Ordre des médecins, afin de pouvoir exercer en France. Mi-mars, notre futur médecin a apporté toutes les pièces nécessaires à son inscription au Conseil de l'Ordre. Ce dernier a déclaré son dossier « sans problème » et « complet » et l'a transmis au Conseil national de l'Ordre des médecins à Paris.

Début juin, l'avis de ce dernier nous est parvenu : un médecin ayant une spécialité de médecine interne ne pouvait pas exercer en tant que médecin généraliste, et cela depuis la réforme européenne des études de médecine qui a pris effet en 2007.

Nous avons rencontré le Président du Conseil de l'Ordre de Loir-et-Cher vendredi 8 juin, qui nous a expliqué que ce médecin pouvait s'installer en libéral comme « interniste », c'est tout à fait autorisé. Mais il ne nous conseillait pas de l'installer dans notre pôle santé. Selon lui, l'exercice de la médecine interne (médecine pour adultes) et de la médecine générale est différent et si ce médecin s'installait, ses actes seraient forcément cotés comme ceux d'un spécialiste.

Pourtant, ces médecins spécialistes en médecine interne sont considérés comme des « super généralistes » dont le diagnostic est très recherché. S'ils exercent majoritairement en milieu hospitalier, il y a néanmoins des internistes qui sont installés en libéral. Il y en a même sur Blois.

C'est une grande déception pour tout le monde ! D'autant plus que nul ne remet en cause les compétences de ce médecin. Il serait presque trop diplômé pour exercer dans un petit village comme le nôtre ! Mais la règle est la règle : un diplôme de trois ans de médecine générale (ou de « médecine familiale » en Roumanie), obtenu après les six ans de tronc commun, est obligatoire pour s'installer comme généraliste. Néanmoins, à l'heure d'une telle pénurie médicale, nous trouvons surprenant qu'aucun aménagement ne soit envisageable, surtout au vu de son cursus !

Nous nous sommes entourés d'un cabinet spécialisé en recrutement médical, censé nous conseiller, et qui nous semblait pourtant avoir fait ses preuves. Mais force est de constater qu'il a commis une erreur qui nous a fait perdre plusieurs mois. Nous considérons qu'il a failli à sa tâche de conseil. Il s'est donc engagé à nous retrouver un nouveau médecin le plus rapidement possible ! Le Conseil de l'Ordre a bien pris en compte notre situation et s'est engagé à accélérer les démarches lorsqu'il réceptionnera une nouvelle demande de notre part. Nous leur demanderons également de vérifier notre dossier de très près, avant de l'envoyer au Conseil national de l'Ordre des médecins !

Nous espérons pouvoir vous donner de bonnes nouvelles dans un délai raisonnable. Je me tiens à votre disposition pour toute demande complémentaire d'explications ou de renseignements.

Bien à vous.

Simone GAVEAU, Maire.



VISITEZ L'OBSERVATOIRE DE LA LOIRE

300 m² d'exposition interactive, deux terrasses d'observation, un espace information et documentation ainsi qu'une boutique ligérienne à découvrir tout en dégustant une glace et des rafraichissements bio du terroir sur le parvis.

Nouveau service, la location de vélos pour une balade ligérienne sur la piste sécurisée de la Loire à vélo. Pour les enfants, ils pourront s'amuser avec le nouveau livret "secrets de Loire". Une pause ligérienne à vivre.

MAI - JUIN - SEPTEMBRE : samedi et dimanche de 14h30 à 18h00.

4 € adulte / 3 € tarif réduit (mineurs, étudiants et personnes handicapées) – Gratuit moins de 5 ans.
Livret pour jeunes : «Secrets de Loire».



JUILLET ET AOÛT :

- **Du mardi au vendredi de 10h00 à 12h30 et 14h30 à 18h00.**
Durée de la visite environ 1h15 (derniers accès visite à 11h30 et 17h00).
- **Samedi :** 10h30 à 12h30, visite animée sur réservation 02 54 56 09 24 (jusqu'au mercredi).
14h30 à 18h00, visite libre (dernier accès à 17h00).
- **Dimanche :** 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 visite libre (dernier accès à 17h30).
- **Vacances scolaires zone B sauf Noël :** ouvert du lundi au vendredi de 14h30 à 17h00 (dernier accès à 16h00).

Renseignements/Réervations : 02 54 56 09 24

info@observatoireloire.fr

www.observatoireloire.fr



Les castors dans leur milieu

Gros rongeur de plus d'1m20, queue plate, nageur imbattable surtout en apnée, le castor a été réintroduit en Loir-et-Cher en 1975 dans le Beuvron, affluent de la Loire. Il se porte plutôt bien désormais !

Pour s'en rendre compte et tout savoir de son mode vie, ses habitudes, l'Observatoire Loire vous propose de partir à sa rencontre, jumelles en main à Cour-sur-Loire, excellent terrain d'observation. Alors rendez-vous à 19h30 à l'Observatoire avec votre pique-nique et des vêtements adaptés.



Mardi 26 juin à 19h30

Départ en covoiturage de l'Observatoire Loire

Places limitées - Prévoir pique-nique.

6 € par personne - 4 € enfant (à partir de 7 ans) mineur et adhérent.

Réservez : 02 54 56 09 24 - info@observatoireloire.fr